

Interpellation : Sauvons nos offices postaux.

Début avril 2009, nous avons appris que 305 offices postaux dont 41 Vaudois sont menacés de fermeture à l'horizon 2011. Les premières discussions montrent que notre canton pourrait payer un très lourd tribut de ces restructurations. Notre inquiétude est réelle lorsque l'on entend les propos de la responsable de la communication du géant jaune qui admet que l'adaptation des postes se fera au cas par cas selon plusieurs critères.

Les offices postaux particulièrement visés sont principalement ceux des communes de moins de 1000 habitants. Ces communes qui ont vu disparaître ces dernières années, la laiterie, l'épicerie, le bistrot du coin etc... etc.... Et maintenant vient le tour de l'office postal.

Les citoyens concernés par cette restructuration des Postes sont des personnes qui payent des impôts comme tous citoyens de ce canton et qui méritent aussi de bénéficier de prestations offertes aujourd'hui par les offices postaux. Ce sont aussi prioritairement les habitants les plus fragiles des zones rurales qui vont devoir subir cette restructuration avec le départ de leur office postal dont le nœud social de lieu de rencontres et d'échanges est également important. D'une manière générale, les citoyens des communes concernées n'ont souvent pas ou plus de moyens de transport public si ce n'est le service « Publicar », service que l'on doit réserver 24 heures à l'avance. Aujourd'hui, notre relation avec l'environnement est un élément très important et nous vivons à une époque où les déplacements privés devraient être réduits dans un but écologique et d'économie d'énergie. Les mesures proposées par la Régie Fédérale des postes va malheureusement dans une autre direction.

A l'heure où l'on parle de solitude, d'un chacun pour soi, du mal être et d'autres facteurs qui influencent négativement notre existence, la Poste, en tant que service au public devrait contribuer à garder ces lieux d'échanges au lieu de favoriser les paiements par internet, Ne serait-il pas judicieux de re-penser aux services de proximité et au bien être de la société plutôt que de tout concentrer dans de grandes structures qui coûtent et surtout qui stressent chaque citoyens de ce canton ?

J'ai l'honneur de poser les questions suivantes .

1. Que pense le Conseil d'Etat de la politique actuelle de la Poste concernant l'adaptation de ses structures au niveau des offices postaux ?
2. Le Conseil d'Etat entend-il intervenir auprès de la Poste Suisse ?
3. Si oui, de quelle façon ? et dans quel délai ?
4. Quelles dispositions la Poste envisage-t-elle prendre à l'égard des personnes dont les bureaux seront supprimés ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ces réponses.

Oulens-sur-Lucens, le 21 avril 2009

Pour le groupe UDC : Rey-Marion Aliette